

DATE DE PUBLICATION : 15 mars 2011

Le directeur général des Activités fiduciaires et de place

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Pierre LANDAU, second sous-gouverneur, le 17 janvier 2011 ;

délégation permanente est donnée à Mme Anne-Marie BRESSY, Chef de cabinet et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Dominique BOISSONADE, adjoint au Chef de cabinet, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 30 000 euros HT, relatif à l'exercice des activités du cabinet de la direction générale des Activités fiduciaires et de place.

Cette délégation permanente recouvre également la signature des autorisations de conduite des chariots automoteurs et les habilitations électriques, dossiers dont le cabinet assure le suivi administratif.

Fait à Paris, le 24 janvier 2011

Henri JULLIEN